RESIDENCE DU RUANDA.
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

N° 2896 /A.I.

Astrida, le 5 novembre 1951.-

RECOMMANDEE

Objet:
Dette due par s/brig.IMAMBA
au s/brigadier YOKO François.-

Monsieur le Commissaire de Police,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la somme de 200 frs versée par le s/brigadier Imamba en faveur du s/brigadier Yoko François.

Le s/brigadier Imamba déclare ne devoir que 200 frs., Isange, autre s/brigadier en est témoin.

Le Commissaire de Police,
CH. LEES,

Monsieur le Commissaire de Police

à

K I G A L I .-